



LANORAIE
unique de nature

Règlement pour le concours artistique de la Municipalité de Lanoraie

1. Modalités de participation

La soumission d'une œuvre signifie que le participant ou qu'un parent/tuteur du participant a lu le Règlement du Concours d'art visuel de la Municipalité de Lanoraie.

Pour soumettre votre participant, vous devez remplir un formulaire d'inscription à la bibliothèque et vous devez remettre l'œuvre à un employé de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay, selon ses heures d'ouverture. Un formulaire vous sera remis sur place. Les cases du formulaire comportant un astérisque ou indiquées comme obligatoires doivent être remplies pour participer au Concours. Ces informations seront utilisées pour communiquer avec vous, au besoin.

2. Conditions d'admissibilité

Les participants doivent résider à Lanoraie et être âgés de 8 ans et plus. Une seule œuvre peut être déposée par participant.

L'œuvre doit respecter la thématique choisie en 2024 : Interprétation du nouveau *slogan Unique de nature*. **Elle doit être remise avant la date butoir de dépôts, soit le 9 mars 2024.**

L'œuvre ne peut pas dépasser un format 18'x24' et elle doit pouvoir être facilement exposée à la bibliothèque municipale.

Lors de l'exposition, aucun nom ne doit être visible sur l'œuvre, afin d'assurer un vote juste. Une étiquette cachera le nom de l'artiste si la signature est visible.

En soumettant son œuvre, les artistes gagnants acceptent de céder les droits d'utilisation de l'œuvre à la Municipalité de Lanoraie puisqu'elle sera ultérieurement mise en valeur sur ses supports visuels et sur ses outils de communication.

3. Mode d'attribution des prix

Un vote populaire déterminera les gagnants pour chaque catégorie. Le nom de l'artiste sera également caché pour ne pas influencer le vote.

La période de vote est du 18 mars au 6 avril 2024. Le vote est réservé aux citoyens de Lanoraie seulement. Les œuvres seront exposées à la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay et sur le site web de la Municipalité. Les citoyens de Lanoraie pourront voter, une seule fois, en personne ou en ligne. Pour les votes en ligne, un seul vote par adresse IP sera comptabilisé. Les électeurs devront également s'identifier à l'aide d'une adresse postale afin d'assurer un vote local seulement.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué, parmi les finalistes, pour déterminer qui recevra le prix.

Le dévoilement des gagnants se fera dans **la semaine du 15 avril 2024.**

4. Description des prix

Prix de la catégorie 8 ans à 12 ans :

Le prix de cette catégorie sera remis sous la forme d'un panier-cadeau culturel contenant différents prix culturels. Le panier-cadeau a une valeur approximative de 100 \$.

Prix catégorie 13 ans à 17 ans :

Le prix de cette catégorie sera remis sous la forme d'un panier-cadeau culturel contenant différents prix culturels. Le panier-cadeau a une valeur approximative de 200 \$.

Prix catégorie 18 ans et plus:

Le prix de cette catégorie sera remis sous la forme d'un panier-cadeau culturel contenant différents prix culturels. Le panier-cadeau a une valeur approximative de 500 \$.

Les gagnants devront être disponibles afin de venir chercher le prix à l'hôtel de ville de Lanoraie, située au 57, rue Laroche, Lanoraie, J0K 1E0.

5. Conditions générales

5.1. La Municipalité de Lanoraie se réserve le droit de disqualifier toute participation jugée inappropriée ou en violation avec les énoncés ci-dessus.